L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. [illegible]AUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 46. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 24 OCTOBRE 1828. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque trimestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Ligne-nouvelle.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquets part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY. cap Rathbone. Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Poivier, Le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 8 et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

A VENDRE—24 mille cigarres de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boites conserves et gelée.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'oranges.

par, SOLANA Y ARIZA.

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

18 aout.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guillié
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, solides
Bougies et canulles en gaume élastique
Pilulliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

260 onces Sulfate de quinine par flacons d'une, 2, 4 et 8 onces.

1000 livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, do. de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux. 3 sept.

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

4 [illegible] No 23, rue Toulouse

A LA CAVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Couvertures françaises de 3 points, 1ère. qualité, do. de 2 lits de 4, 5 et 10 points,
Toile de Rennes, toile à drap.
Linge de table, serviettes à soi-même.
Vin rouge en barriques de diverses qualités,
Vin blanc en tierçons.
Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,
Vin de Bordeaux en caisses de divers crus.
Cognac en barils et en pipes, blanche [illegible]
Bouteilles vides et bouchons. 1 Août.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Coi[illegible] [illegible] d'une machine supérieure, fera dorénavant comme [illegible] et régulièrement [illegible] jours de départ [illegible] heures du matin et [illegible] Sarah, le samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

25 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. [illegible] Laurent, part d'ici tous les [illegible] à dix heures du matin, pour le [illegible] d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juin. *Joseph T. Baudurit*

B. [illegible]

Successeur de J. Gabarache,

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York, un très bel assortiment de CHAPEAUX qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E. EBERGUE.

FABRICA de Sombreros finos de [illegible] [illegible] cajas y [illegible] venden en casa de F. [illegible] calle de Sn. Pedro, Plaza de Agujas No. 23. 10 abril

A vendre par les soussignés.

EN débarquement du brick Levant de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4ma. preuve.
25 barils do. blanche preuve du Mexique cont. 12 gallons chaque, et à 8 cerches de fer.
[illegible] caisses fruits à l'eau-de-vie [illegible]
132 paniers huile fine étarifiée.
1 caisse cote paily en f.
1 do. robes côtes paily, fond lithographie,
3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.
[illegible] de fusils à pistons grand calibre.
[illegible] do. do.
[illegible] cuvettes [illegible].
Le tout payant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Cº.

1er. juillet N°. 108 Rue Royale

DÉPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR J. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition du [illegible] est maintenant [illegible] de la Halle, au coin des rues de [illegible] et Madison.

Il délivre les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, chapelle tous les ouvrages du Dr. Le Roy $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DEPOT D'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille et le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en chinaillerie, [illegible] bres, verroteries, faïences, coffres à linge, huile bouchons fils, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de bon Sucre pour* $1, *et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* [illegible]

Peaux Sèches.

Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co.,

15 août Rue Royale, No. 108.

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et [illegible] rue Bourbon No. 105, deux portes après [illegible] Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne;
L'Ecriture;	La Mythologie;
Grammaire;	Les belles Lettres;
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de donner pour compléter une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme précédemment, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale [illegible] avril.

ARRIVE par la Rosalie, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Genièvre de Hollande, rit tête de mort [illegible]
Prunelle de [illegible] en boites de dix livres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

8 mai, F. BERTOLIUS.

AVIS—Daniel Grégoire Borduzat, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Borduzat, son père, à Bordeaux, que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet prés. la signature sociale de la maison à la Nlle. Orléans, sera, *D. G. Borduzat & Co.*

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négocians de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances connues sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoir de le représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps du bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de bien viser leurs comptes de [illegible] dans [illegible] agent général D. G. Borduzat, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement. 28 juin—a

VICT. ROUMAGNAC vient de recevoir les articles suivans, reçus par le brick Levant, de Bordeaux,

100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve,
400 caisses vin rouge de Médoc
4 caisses loquets, tarjettes et verrouillets
20 barriques vin rouge veuve de Médoc.

EN MAGASIN :

300 barriques vin rouge, diverses qualités
30 tierçons vin blanc, Sauterne, Grave et Baisue,
40 caisses vins rouge et blanc,
20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve
100 paniers bouteilles de Bordeaux.

EDUCATION.—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles au-dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque ses clients en manifesteront le désir, de conduire lui même une sommation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. F. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Marent Liulet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les [illegible] Soulé, les grandes lumières de Mr. [illegible] et, son [illegible], sont les meilleurs garans que puisse désirer que ces affaires seront [illegible] tourées d'une manière convenable, [illegible] tant de ce que le soussigné, tous [illegible] des affaires en appel le conduiront [illegible] dra ses soins à ceux de [illegible].

Toutes personnes [illegible] ayant des communications à [illegible] lui faire parvenir avec célérité, [illegible] son fils Adolphe Cavillier, [illegible] greffe de la Cour Suprême, demeurant [illegible] St. Pierre, no. 87 vis-à-vis de la prison de [illegible].

Yberville, ce 8 Aout 1828.

18 aout—3,1ps CUVILLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour [illegible] comptant.

P. E. SORBE',

[illegible] juin rue Royale No. 118

ANTOINE MICHOUD propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Ménteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui [illegible] actuellement dans ce vaste paturage, [illegible] les retirer dans un délai de 30 jours, passé lequel, comme ces animaux sont [illegible] et foncent sur les hommes qui [illegible], il les fera tuer au fusil, et les laissera morts sur place. 7 sept.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire le Commerce, un joli assortiment de bijouterie parfaitement doré, tels que bracelets, boucles de ceinture et belles parures à la Dame Blanche &c.

23 juil. Ch. JOURDAN & Cº.

ETAT DE LA LOUISIANE

Vente par le Marshall.

Le Maire, [illegible] Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre

[illegible]

contre

Un emplacement N°. 4 dans l'Filet N°. 28, faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Filet N°. 21 faubourg Lafourche dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] l'Filet N°. 20 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Filet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Filet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8, dans l'Filet N°. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'Filet N°. 57. [illegible]

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Filet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Filet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'Filet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'Filet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6. dans l'Filet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Filet N°. 57. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'Filet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Filet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de mise lancés dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Prévost Juge-conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'Acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situés dans la cité de la Nlle.-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidents, pourront être saisis et vendus pour dettes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY,

16 Août—3m. Marshal.

EN débarquement du bateau à vapeur le Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, avec huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, où le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & ca. Marraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal le 2 [illegible] conjointement avec Charles Morgan et [illegible] Aubin, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Bonl, ses cautions—le 17 Octobre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Salmeron, ses cautions—le 30 Janvier 1827 conjointement avec Charles Morgan et Valentin Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de déclarer par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre mois du jour après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations hypothécaires ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de [illegible] mil huit-cent vingt-huit, et la cinquante-[illegible] année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[L.S.] [illegible]

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur.

[illegible]

Secrétaire d'Etat } 14 [illegible]

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor [illegible] pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 18 [illegible]

FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés les articles suivans, en débarquement du Francis :

Anis,	Eau de fleurs d'orange
Coriande,	Vinaigre distillé,
Calamus aromaticus,	Capelle de Ceylan,
Safran oriental,	Bandages herniaires,
Jalap en poudre,	Poins à cacheter,
Huile de Croton,	Noix muscades,
Essence de Rose,	Rue de Provence,
Do. Sabine,	Pilules [illegible]
Do. Cédrat,	[illegible]
Vermillon de Chine,	Bumade de Sicile,
Baie de Genièvre,	Colocynthe,
Bugrane,	Lichen [illegible]
Anise Root,	Manna [illegible]

On trouve toujours chez eux [illegible] publique de Lafayette, le Régénérateur, [illegible] ti-Glaireux de Guillié, le Remède du Docteur Le Roy, ainsi que tous les objets relatifs à leur profession.

9 Août. FORESTIER & Co.

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le soussigné.

10 balles Indiennes françaises
3 " Mousselines "
1 " Schals " 7-8
8 ca. Coutil gris Pil-coton,
2 " Schals pluche,
1 " Velours coton,
4 " Dentelles coton,
2 " Echarpes et Fichus gaze,

De plus en Magasin.

10 balles Coton écru 38 pouces,
25 doux. Kirchenwasser 1ère. qualité.

P. E. SORBE',

28 aout. rue Royale N°. 1

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquin beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le soussigné.

28 août—1m. V. ROUMAGE.

Ex. testamentaire.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & Cº.

14 juillet Rue Royale No. 108.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—200 barils farine fraiche superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, [illegible] Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON.

20 Août Rue [illegible] N°. 23.

PANACEE DE WILSON.

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAN & Co.

EN débarquement du navire Charlestown de la Havane—29 caisses d'excellent [illegible] 22 sacs café vert, à vendre par

25 aout [illegible] & Co.